
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le HUIT du mois de DECEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'AIRVAULT.

M. Le Maire informe les membres du Conseil municipal du décès de M. Jacques METREAU et de son remplacement par le suivant de liste : M. Damien GADREAU

Le nombre de conseillers en exercice est maintenu à 22 membres.

16 Conseillers présents : FOUILLET Olivier, JOZEAU Jacky, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, GUILBOT Dominique, MANCEAU Mattieu, PARTHENAY Frédéric, BARIGAULT Véronique, BECUE Patrice, BERTRAND David, BRAUD Françoise, CHAUFOURNIER Joelle, GADREAU Damien, GOURDON Samuel, LIAIGRE Sandrine, ROCHER Lucette.

02 Votants par procuration :

Mme Frédérique DAMBRINE donné procuration à Mme BRAUD Françoise

Mme DURAND Ludivine ayant donné procuration à Mme CHARRIER Maryse

04 Excusés : FAURE Sébastien, DERBORD William, PIGNON Céline, ROUSSEAU Huguette

M Jacky JOZEAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025

Date de publication : le jeudi 11 décembre 2025

DOMAINE ET PATRIMOINE - 3.2 ALIÉNATIONS

CESSION DE LA PARCELLE 317 ZI 87 «LA PLAINE DES NOUES » A MME ET M. JEAN-LUC CHARRUAULT

DEL.2025-082

Monsieur le Maire et Madame le Maire délégué de Soulièvres exposent :

La Commune est propriétaire d'une parcelle située « La Plaine des Noues » cadastrée 317 ZI 87 d'une superficie de 731 m². Celle-ci est située en limite de parcelles appartenant à M. et Mme Jean-Luc CHARRUAULT domiciliés 7 Rue du Stade, à Barroux, Commune déléguée de Soulièvres, à AIRVAULT.

Le service du Domaine a estimé la valeur vénale de ce bien à 220 €.

A l'issue des négociations, il est envisagé de céder cette petite parcelle communale à Mme et M. CHARRUAULT, qui acceptent de s'en porter acquéreurs pour le prix de 220 €, en prenant en charge les frais notariés.

- *Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 novembre 2025*
- *Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales*
- *Vu l'article L3211 du Code général de la propriété des personnes publiques applicable aux biens relevant du domaine privé*
- *Vu l'avis du domaine en date du 25 novembre 2025 fixant la valeur vénale de ce bien à 220€.*
- *Vu l'offre d'achat déposée par M. et Mme Jean-Luc CHARRUAULT,*

✓ **Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :**

- **De céder à M. et Mme Jean-Luc CHARRUAULT**, domiciliés 3 Rue du Stade, Barroux, Commune déléguée de Soulièvres, 79600 AIRVAULT, la parcelle cadastrée 317 ZI 87 Sise « La Plaine des Noues », d'une superficie de 731m²
- **De fixer le prix de vente à 220 € (deux-cent vingt euros).**
- **Que les actes soient rédigés par le notaire de l'acquéreur**, qui prendra en charge l'intégralité des frais d'actes.
- **De donner pouvoir au Maire ou en cas d'empêchement au 1^{er} adjoint**, pour entreprendre les démarches utiles et signer l'ensemble des documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Pour extrait certifié conforme, le 11 décembre 2025

Jacky JOZEAU,
Secrétaire de séance,

Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault



AR-Préfecture

079-200085785-20251211-13-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-12-2025

Publication le : 11-12-2025

~ 2 ~



Le Maire,